

STATUT SOCIAL ET REGLE DE LA DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL EN PAYS AKAN : LA FEMME ESCLAVE DANS LES ACTIVITES SOCIOECONOMIQUES AU BAOULE PRECOLONIAL

KRA Yao Séverin

Maître-Assistant en Histoire à l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire)

yaoseverinkra@yahoo.fr

(225) 0102138340/0708336741

VIDO Agossou Arthur

Maître de Conférences d'Histoire à l'Université d'Abomey Calavi (Bénin)

Résumé :

Dans la société baoulé précoloniale, être homme ou femme, c'est se voir reconnaître un certain nombre d'activités en rapport aux notions culturelles de féminité ou de masculinité. Ainsi, selon que l'individu était du sexe masculin ou féminin, il exerçait des travaux domestiques ou champêtres jugés compatibles à son appartenance sexuelle. Mais cette réalité ne s'appliquait pas à toutes les composantes de la société baoulé précoloniale. La présente étude se propose de montrer que la femme esclave, bien qu'elle fût une aide pour sa maîtresse, n'exprimait pas librement et pleinement ses droits de féminité dans le système de répartition sexuelle des tâches. Pour y parvenir, des enquêtes orales portant sur la vie des esclaves d'avant la colonisation française ont été menées dans des villages baoulé. En outre, le recours aux sources écrites notamment des rapports d'administrateurs coloniaux a été nécessaire. L'exploitation conjointe de ces deux catégories de sources a permis de comprendre que la femme esclave était parfois victime d'une violation de ces droits de féminité du fait de son statut. Définie comme un bien meuble, elle était parfois contrainte de réaliser des tâches incompatibles à son sexe. Dans certains cas, elle exerçait des activités d'homme à cause du manque d'esclaves masculins dans la cour du maître. Aussi, utilisée comme un instrument de reproduction de main-d'œuvre servile, la femme esclave n'avait aucun contrôle sur la force de travail de sa progéniture qui appartenaient d'office à son maître.

Mots clés : *Esclave – précolonial – division sexuelle - tâches – Baoulé*

Abstract:

In pre-colonial Baoulé society, being a man or a woman means being recognized for a certain number of activities in relation to cultural notions of femininity or masculinity. Thus, depending on whether the individual was male or female, they performed domestic or rural work deemed compatible with their gender. But this reality did not apply to all components of precolonial Baoulé society. The present study aims to show that the slave woman, although she was a helper to her mistress, did not freely and fully express her feminine rights in the system of sexual distribution of tasks. To achieve this, oral surveys on the life of slaves before French colonization were carried out in Baoulé villages. In addition, recourse to written sources, particularly reports from colonial administrators, was necessary. The joint exploitation of these two categories of sources made it possible to understand that slave women were sometimes victims of a violation of these feminine rights due to their status. Defined as movable property, she was sometimes forced to carry out tasks incompatible with her sex. In some cases, she carried out men's activities due to the lack of male slaves in the master's yard. Also, used as an instrument for the reproduction of servile labor, the slave woman had no control over the labor force of her offspring who automatically belonged to her master.

Keywords: *Slave – precolonial – sexual division – tasks – Baoulé*

Introduction

Souvent confondue à la traite négrière transatlantique qui conduisit à l'esclavage de nombreux Africains en Amérique, l'histoire de l'esclavage coutumier africain reste peu connue de la nouvelle génération. Les Historiens africains s'y intéressent peu¹. Ce qui contraste avec l'ancienneté de cette institution sur le continent, sa pratique dans la quasi-totalité des sociétés africaines précoloniales, son ampleur jusqu'à la colonisation européenne du continent, et surtout la place importante des esclaves dans les domaines économique, social et politique.

¹ Jusqu'au début des années 2000, selon l'historien Ibrahima Thioub, les historiens africains demeuraient les absents les plus notables de ce champ de recherche, citant au passage les plus connus comme Jean Suret-Canal, Jean Mettas, Serge Daget et François Renault.

Dans le milieu scientifique, un historien non des moindres, Ibrahima Thioub, dans la préface de l'ouvrage de M. Klein (2021 ; p.12), souligne que ce manque d'engouement pour cette histoire chez les historiens africains n'est nullement lié à l'absence de sources, ni au caractère fragmentaire et tardif des informations disponibles, ni au mutisme de la tradition orale sur cette question, encore moins à la place négligeable de la force de travail des esclaves dans l'économie.

Pour lui, ce silence de longue date est fonction des priorités des premiers auteurs africains qui ont privilégié la restauration de l'image de l'Afrique et ses habitants de l'après colonisation pour contrer le discours colonial qui nie l'historicité des sociétés africaines (M. Klein, 2021, p.12). La priorité des historiens africains serait donc de faire connaître les valeurs de l'Afrique en camouflant les aspects sombres et humiliants des traditions africaines en l'occurrence l'esclavage interne. Ainsi, les connaissances sur cette institution demeurent parcellaires dans l'historiographie africaine et se limitent qu'à quelques bribes d'informations sur l'origine et le traitement des esclaves dans certaines sociétés. La vie quotidienne de ceux-ci baigne toujours dans la pénombre.

En 1999, Fabio Viti portant sa plume sur l'histoire de l'esclavage au Baoulé précolonial, soutient que la vie quotidienne des esclaves était dominée par le travail sans toutefois donner de précision sur l'organisation des activités auxquelles étaient soumis ces derniers (F. Viti, 1999, p.67). Or dans cette société, le statut ou le genre confère un certain nombre de privilèges à l'individu comme il peut les lui priver. C'est-à-dire, selon que l'individu naît libre ou esclave, homme ou femme, il se voit attribuer ou refuser certaines prérogatives. Dans le domaine socioéconomique par exemple, l'une des règles observées dans les villages, est la division du travail en fonction du sexe. Certaines activités sont reconnues par la société comme propres aux hommes quand d'autres par contre sont définies comme des

travaux de femmes. Le problème qui se dégage dans ce travail est de savoir si cette règle de la répartition sexuelle des tâches tient-elle compte du statut de l'individu au regard de la définition que la société donne au non libre, à savoir un bien meuble. D'où la préoccupation suivante : La règle de la séparation sexuelle des tâches s'appliquait-elle à la femme esclave dans la société baoulé précoloniale ?

Le but visé dans cette étude est de montrer que les droits de féminité de la femme esclave étaient constamment violés dans la réalisation des tâches au regard des règles qui gouvernaient la division sexuelle du travail dans cette société.

Pour atteindre cet objectif, le recours aux sources orales et écrites a été nécessaire. Concernant les sources orales, nous avons exploité des données collectées en 2014, 2015, 2021 et 2023 dans le Baoulé ouest, sud, centre et nord. Des témoignages oraux ont été obtenus, durant toutes ses années, auprès des traditionnistes, chefs de villages, des descendants de maîtres et de quelques descendants d'esclaves. Des rapports d'administrateurs coloniaux ont également été consultés. L'exploitation conjointe de ces deux catégories de sources nous a permis de bâtir ce travail autour de trois axes : le premier montre un aperçu de la division sexuelle des tâches en pays baoulé chez les personnes libres, le deuxième examine les tâches qui étaient affectées à la femme esclave et les conditions dans lesquelles elle les exécutait, quand le troisième et dernier axe analyse les violations du droit de féminité de celle-ci dans l'exercice des activités qui lui sont dévolues.

1. Aperçu général de la division sexuelle des tâches chez les personnes libres

Dans la société baoulé précoloniale, on distinguait deux catégories d'activités. Celle réservée aux hommes appelées *Yassoua djouman* et l'autre attribuée à la gent féminine

nommées *bla djouman*. La principale règle de la division du travail en fonction du sexe dans cette société, est qu'aucun membre de chaque catégorie ne doit être obligé à exercer une tâche qui ne figure pas parmi les activités réservées à son appartenance sexuelle.

1.1. Des activités à risque réservées à la gent masculine

L'une des particularités des activités dévolues à la gent masculine au Baoulé précolonial est son caractère à la fois pénible et surtout à risque, contrairement à celles réservées à la femme où les dangers sont plus ou moins réduits. L'homme s'adonnait à des activités qui pouvaient agir négativement sur sa santé. Il s'agit principalement des travaux agricoles et aurifères (E. Kouamé, 2014, p. 79).

Dans le domaine agricole par exemple, la plupart des personnes enquêtées évoquent les risques et difficultés liés au défrichage des forêts qui étaient dominées par des lianes et des plantes épineuses comme les ronces sauvages (*agoualè*, *Ako-owué* et *fion*) qui laissaient très souvent de larges égratignures sur la peau des hommes à qui étaient réservés cette tâche².

A côté du défrichage des forêts, se trouve le buttage pour la culture de l'igname qui fait partie des rudes travaux réservés à l'homme. Ce travail nécessite de gros efforts physiques qui dégrade la santé discale. Il est l'une des activités champêtres les plus redoutées (N. F. Kouassi, 2006, p.118). Les personnes fragiles comme les femmes et les enfants y sont normalement épargnées. Dans sa thèse de Doctorat portant sur l'esclavage en pays ayaou, Y. S. Kra (2016, p.139) décrit la souffrance du paysan baoulé qui devrait se courber pendant plusieurs minutes pour réaliser manuellement une butte à l'aide d'une houe. S'il voulait en faire plusieurs en une journée, il devrait accélérer le rythme pendant des heures (Y. S. Kra, 2016, p. 139).

² Nanan Ahoya Boni. Entretien réalisé en Novembre 2023 à Daloa.

A ces activités agricoles à risque, s'ajoute le creusement des puits profonds en vue de l'exploitation aurifère. Dans la société baoulé précoloniale et jusqu'au siècle présent, ces activités sont déconseillées à la gent féminine qui est perçue comme un être trop fragile³.

Pour R. Chaughi (1920 ; p.5), pourfendeuse de la gent masculine, l'homme aurait exclu la femme de ces activités par pur égoïsme et non pour la délicatesse de son organisme. Selon elle, la galanterie n'existe pas chez l'homme dit-il, car, si tel était le cas, celui-ci exercerait tous les travaux pénibles et répugnants au profit de la femme. Cette thèse bien qu'elle fasse autorité dans certaines sociétés africaines comme le Dahomey précolonial où la plupart des activités agricoles⁴, militaires⁵ et cynégétiques⁶ sont exercés par la gent féminine (A. A. Vido, M. Vido, p. 51-85), est discutable en ce qui concerne la société baoulé précoloniale. Car même si les travaux affectés à la femme sont aussi difficiles à réaliser, ils exposent moins leur vie par rapport à ceux exercés par les hommes (Kra ; 2016 ; p. 139-140).

Contrairement donc à la société dahoméenne qui permettait l'exercice de certaines activités à risque pour la gent féminine, la société baoulé précoloniale les lui épargnait, car la femme, en général et surtout la femme libre en particulier, était considérée comme un être physiquement faible. Elle était soustraite des activités jugées dégradantes ou dangereuses. Quels étaient donc les travaux attribués à la femme baoulé au cours de la période précoloniale ?

³ Informations reçues de Kouamé Kouassi Amédée, Entretien réalisé à Pawéla en Novembre 2023.

⁴ Dans cette société, la nourriture des amazones, armée de femmes soldats qui avaient pour rôle principal la sécurisation du royaume du Dahomey, n'était pas à la charge du roi. Ces braves femmes soldates se nourrissaient à partir du commerce, de l'artisanat et surtout de l'agriculture qu'elles pratiquaient. Voir Arthur Vido et Marius Vido, *Histoire des femmes du Sud-Bénin du XVIIe au XIXe siècle*, 2015, Saint-Denis, Edilivre, p.51.

⁵ Au Dahomey, la guerre était faite autant par les hommes que par les femmes (W. Snelgrave. 2008 ; p.105). L'une des armées qui marqua l'histoire de ce royaume fut le corps des *Agoojie*, les Amazones, réalité qui était quasi-inexistante dans le Baoulé précolonial où la femme était toujours mise à l'abri pendant les guerres, car cette activité était réservée aux seuls hommes (Y. S. Kra, 2021, p.40).

⁶ La chasse aux éléphants était aussi effectuée par les femmes, notamment les *amazones*.

1.2. Des activités plus ou moins souples réservées à la femme

Plusieurs catégories d'activité étaient réservées à la femme allant des travaux domestiques, à la cueillette en passant par les travaux champêtres et le commerce.

Concernant les travaux domestiques, la femme se chargeait de la quasi-totalité des activités quand l'homme avait pris soin de construire la maison familiale. Il s'agit du balayage matinal et quotidien de la cour, du transport matinal d'eau de ménage du marigot à la maison, de la vaisselle, de la lessive, de l'entretien des enfants de la cour (bain, nourriture...), de l'approvisionnement de la maison en fagots de bois. Pendant la construction d'une maison, les femmes transportaient l'argile extraite par les hommes pour l'envoyer au lieu de la construction. La femme préparait et filait le coton (M. Delafosse, 1901, p.28). La construction des greniers pour la conservation des céréales séchées comme le riz paddy et les légumes séchés était de son ressort.

Par ailleurs, si l'homme avait l'obligation de fournir de la protéine à sa maisonnée via les activités de chasse, la femme avait pour charge la préparation du repas du soir. Cette tâche est normalement réservée à la seule gent féminine.

Les activités de cueillette et de ramassage notamment la cueillette⁷ du champignon et des légumes, et le ramassage d'escargots sauvages lui étaient également dévolues. Ces activités, comme dans de nombreuses civilisations sont l'affaire des femmes. C'est le cas des Moluques centrales de l'Indonésie où toutes les activités domestiques qui concernaient l'entretien de la cour et les activités culinaires revenaient aux femmes. Il en était de même du ramassage et de la cueillette de certains produits de la forêt (R. Valérie, 1977, p. 59).

Dans le Baoulé précolonial, cette répartition des activités domestiques était bâtie sur le strict respect des règles

⁷ La femme ne grimpaît pas aux gros arbres, d'où la cueillette de leurs fruits était l'affaire des hommes.

coutumières de sorte qu'un homme mature qui s'adonnait à des activités de femme dévaluait sa masculinité⁸. En la matière, il n'existait aucune sanction contre l'homme qui s'adonnait aux activités de femme, mais son attitude était jugée ridicule ou interprétée comme le propre des hommes sexuellement impuissants. Par exemple, il est indécent pour un homme adulte de porter une charge sur la tête comme les femmes le font. Pour paraître responsable, il devra le faire sur son épaule⁹. La sexualisation des tâches impliquait donc certains tabous qui valorisaient ou dévalorisaient la masculinité ou la féminité de l'individu.

Les travaux des champs étaient l'affaire des deux sexes. Après le défrichage de la forêt ou le buttage pour la culture de l'igname, la femme était chargée de la semence des céréales, des légumes ou de l'entretien du champ. Bien que les risques liés à ces activités étaient minimes, leurs réalisations exigeaient néanmoins des efforts physiques.

En plus des activités susmentionnées, se trouve le commerce intérieur des produits alimentaires et des biens de consommation sur la base du troc. Le commerce à longue distance en direction du Sud était généralement l'affaire des hommes (J. P. Chauveau, 1999, p.579-581). Dans le Baoulé, aucune activité dédiée aux hommes n'est coutumièrement interdite aux femmes. Au contraire, une femme qui arrivait à réaliser une activité réservée aux hommes était valorisée. C'était plutôt une fierté pour une femme d'être appelée *Bla- yassoua* qui signifie « femme qui vaut un homme » pour saluer son courage. Cependant, l'exercice de la féminité de l'esclave pose quelques problèmes. D'où l'examen des tâches qui lui étaient réservées.

⁸ Renseignements obtenus auprès d'Assié Brou Eugène. Entretien réalisé à Aka N'Guessankro le 27 août 2015.

⁹ Informations reçues de Momou N'Da Amino. Entretien réalisé à Aka en Avril 2021.

2. La femme esclave dans la réalisation des travaux domestiques, agricoles et aurifères

Dans les principes de la séparation sexuelle du travail en pays baoulé, la femme esclave travaillait aux côtés de sa maîtresse en tant qu'une aide. Il s'agit ici d'analyser les conditions dans lesquelles la femme esclave travaillait et vérifier aussi la nature des différentes tâches qui lui étaient attribuées afin de savoir si la principale règle de la division sexuelle du travail était réellement appliquée ?

2.1 *Vie nobiliaire et exploitation abusive de la femme esclave dans les cours*

Dans la cour des hommes riches, notamment les nobles, la femme esclave jouait un rôle essentiel dans la réalisation des tâches domestiques. Elle avait pour devoir d'aider les femmes et les filles du maître aux travaux d'intérieurs et champêtres (F. J. Clozel et Villamur 1902, p.130). Mais en réalité, toutes les activités, rattachées à la propreté de la cour et autres tâches annexes aidant à préparer le repas familial, lui étaient confiées. Elle avait l'obligation d'assurer la propreté de la cour du maître par le balayage quotidien, et d'approvisionner la maison en eau et en fagots de bois. La femme esclave était présente dans la quasi-totalité des activités de la cour du maître car la femme noble, en présence d'un esclave n'avait pas le droit d'épuiser ses forces¹⁰. C'est pourquoi des parents nobles donnaient à leur fille comme cadeaux de mariage, une esclave¹¹. Le constat est pareil chez plusieurs peuples de l'Afrique subsaharienne. Chez les Soninké par exemple, les femmes esclaves « aidaient l'épouse à piler le mil et chercher l'eau mais elles travaillaient aussi comme et avec les hommes aux cultures de leur maître sur le champ de

¹⁰ Renseignements obtenus auprès d'Assiè Brou Eugène. Entretien réalisé à Aka N'Guessankro le 27 août 2015.

¹¹ Informations fournies par Yoman N'Dri Fitéfoua. Entretien réalisé en Juin 2015 et Novembre 2023.

la femme du maître. » (E. Pollet, G. Winter, 1968, p. 513). Mais à la différence des Soninké, certaines femmes ou enfants de maîtres du Baoulé éprouvaient du plaisir à faire travailler leurs esclaves qui n'avaient d'autres choix que d'exécuter leur desiderata, sous peine de brimade ou de mise à mort programmée. Le plaisir de se voir obéir par son esclave, était pour le noble une sorte d'affirmation sociale. C'est avec joie et beaucoup de fierté que M. N. A. affirme que jusqu'à un âge avancé, l'esclave masculin de son père la mettait au dos¹². C'est aussi avec nostalgie que A. F. explique qu'elle demandait toute sorte de service à la femme esclave de son père qui, malgré les efforts de cette dernière n'hésitait pas à la punir¹³.

Lorsque l'esclave était mariée à un esclave de son maître, les activités qui s'imposaient à elle étaient plus ou moins pesantes. En effet, en plus de réaliser ses propres activités domestiques, elle accomplissait régulièrement celles de sa maîtresse comme le ravitaillement de la cour en eau de marigot et en fagots de bois. Elle balayait aussi la cour avant de vaquer à ses activités champêtres¹⁴. Au cas où l'esclave était mariée dans une cour autre que celle de son maître, la force de travail de sa descendance revenait de droit à son maître. Ainsi, la femme esclave exerçait des activités réservées à la gent féminine mais dans un environnement contraignant. Les travaux exercés n'étaient pas toujours faits en toute liberté.

Le commerce était classé parmi les activités domestiques auxquelles étaient impliquées les esclaves féminins. Ce peuple pratiquait l'agriculture et l'élevage de subsistance qui ne conduisaient pas nécessairement à des activités commerciales d'envergure. Les biens de consommation alimentaires étaient échangés entre habitants ou entre villages voisins sans que l'objectif soit forcément la recherche du gain¹⁵. N'importe qui

¹² Dame Gbaklo Yoboué, Entretien réalisé à Pakouabo en 2015.

¹³ Informations fournies par Yoman N'Dri Fitéfoua. Entretien réalisé en Juin 2015 et Novembre 2023.

¹⁴ Informations reçues d'Assié Brou Eugène. Entretien réalisé à Aka N'Guessankro, le 27 août 2015.

¹⁵ Zré Kouakou, 71 ans, entretien réalisé à Aka N'Guessankro s/p Bouaflé.

pouvait acheter ou vendre sur ces marchés. Sauf les enfants et les esclaves qui le faisaient que pour le compte de leurs parents ou de leurs maîtres (F. J. Clozel et R. Villamur, 1902, p. 124). Ainsi, les nobles laissaient à leurs esclaves féminins le soin de « vendre » leurs produits sur ces marchés locaux ou voisins. En réalité, il est inconcevable dans le Baoulé de signaler la présence d'une esclave dans la famille et voir une noble porter des charges n'importe comment. C'étaient des situations rares, car l'esclave féminin est achetée pour ce genre d'activité domestique. Le commerce reste donc l'une des activités où l'esclave du Baoulé manifestait pleinement sa féminité quand elle était de bon aloi¹⁶. Les activités entraînant des échanges commerciaux d'importance émanaient généralement du secteur artisanal. Il s'agit principalement des produits du travail de l'or, du tissage et de la poterie dont la commercialisation nécessitait souvent des voyages de longues distances du Nord vers le Sud, d'Est en Ouest et vice versa. Les Baoulé du Nord et du Centre descendaient vers le Sud à Tiassalé et Ahua avec le pagne baoulé, des pépites ou de la poudre d'or et des esclaves pendant la période samorienne surtout. En général, ce commerce à longue distance était l'affaire des hommes. La gent féminine y était le plus souvent épargnée à cause des raptus sur les pistes (Y. S. Kra, 2023, p. 192). Celles qui parcouraient ces axes vers le Sud étaient pour la plupart des captives destinées à être vendues sur les marchés de Tiassalé, d'Ahua ou de la côte (E. Kouamé, 2014, 45 p.).

Retenons donc que pour exprimer leur statut de nobles, les femmes du Baoulé laissaient à leurs esclaves la quasi-totalité des activités de la cour. Ainsi, bien que ces activités soient reconnues comme des travaux de femme, leur exécution étaient contraignantes pour la femme esclave. Qu'en est-il des activités champêtres et aurifères ?

¹⁶ Kouakou Ahou, Entretien réalisé à Lobo, en 2014.

2.2. *L'emploi incongrue de la main-d'œuvre servile féminin sur des sites d'exploitation agricole et aurifère*

Certains rapports de l'armée coloniale française ou d'administrateurs coloniaux du même Etat, font état du rôle prépondérant de l'esclave dans la réalisation des travaux champêtres au Baoulé précolonial. Dans un rapport de l'état-major des troupes de l'Afrique Occidentale Française publié en 1904¹⁷, et intitulé « Le pays baoulé et sa pacification » (1904, p. 9), ce peuple est présenté comme un sous-groupe akan qui, ayant « du mépris pour le travail » laissait aux « esclaves le soin de cultiver les champs ». Ainsi, « l'usage » des esclaves dans la production agricole apparaît comme une pratique monnaie courante dans tous les ménages du Baoulé précolonial. Une telle lecture de l'emploi des esclaves dans cette société est incontestablement fautive par rapport au fonctionnement socioéconomique de la société baoulé.

En effet, les Baoulé de la période précoloniale étaient attachés au travail de la terre, bien qu'ils ne s'adonnaient pas à une production agricole de grande envergure. Avant la colonisation, ce sous-groupe Akan pratiquait une agriculture de subsistance. Lorsque la main-d'œuvre familiale était insuffisante pour accomplir une activité champêtre donnée, le chef de famille sollicitait l'aide de ses amis et connaissances. Par ailleurs, certaines communautés créaient des groupements d'entraide appelés *n'gbli* pour accomplir leurs activités des champs (J. P. Chauveau, 1976, p.574). Les activités des champs ne reposaient donc pas essentiellement sur une main-d'œuvre servile.

Dans les champs, la femme esclave comme l'esclave masculin n'était pas exploitée comme dans les sociétés esclavagistes capitalistes ou les propriétaires maltrahaient leurs sujets dans le but d'avoir un rendement maximal en vue de faire du chiffre. Elle était une aide pour sa maîtresse. Cependant, le manque de

¹⁷ Notons qu'à cette période, la pacification du Baoulé n'était pas encore totale. Il faut attendre l'année 1911 pour assoir l'appareil colonial français sur toute l'étendue du territoire baoulé.

main-d'œuvre familiale pouvait conduire à une exploitation incongrue de l'esclave au regard des règles de la division sexuelle du travail dans cette société. En effet, à l'époque précoloniale, les Baoulé préféraient l'achat des esclaves féminins en vue de leur reproduction et bénéficiaire de la force de travail de leur descendance. La plupart de ces premières esclaves réalisaient des travaux inadaptés à leur sexe¹⁸. En principe, dans la réalisation des travaux champêtres, il n'était pas question de faire réaliser des activités d'homme à son esclave féminin. Mais des femmes esclaves se voyaient attribuer des tâches d'hommes telles que la participation à la construction de palissade autour des champs de riz. La femme esclave transportait des fourches en bois, des bambous ou feuilles de palme jusqu'au site de construction ; un travail normalement réservé qu'aux hommes¹⁹. L'insuffisance de la main-d'œuvre pouvait donc conduire certains maîtres à faire fi des règles de la séparation sexuelle du travail pour exploiter leurs esclaves féminins dans le domaine agricole.

Dans certaines zones aurifères comme le Yaouré, notamment Bonzi, Agovia et dans le N'Gonda à Kokumbo, la situation était la même. En effet, avec le développement progressif de l'exploitation des gisements entre 1840 et 1850 (J.P. Chauveau, 1972, p.12), d'autres sous-groupes baoulé convergèrent vers ces zones pour y faire fortune. Les Nouveaux riches locaux ou allochtones nés de ces activités aurifères allaient dans des marchés gourou au nord-ouest pour s'approvisionner en esclaves en vue de leur exploitation dans ces mines d'or (J.P. Chauveau, 1978, p. 36). Le nombre de ces esclaves s'accrut dans la dernière décennie du XIX^e siècle avec les guerres samoriennes²⁰. Les femmes et les enfants, d'une vente plus facile, moins capables

¹⁸ Assié Brou Eugène, Entretien réalisé en août 2015 à Aka N'Guessankro s/p Bouaflé.

¹⁹ Témoignage de Manh Yao Bernard. Entretien réalisé en novembre 2022 à Bouaflé.

²⁰ En effet, Samori qui affichait son hégémonie dans la région ouest africaine par l'extension de son empire, le Ouassoulou, faisait de nombreux prisonniers de guerre lors de ses incursions dans le nord. Cette zone constitua donc un réservoir de captifs où exploitants d'or et nouveaux riches du Baoulé allaient se ravitailler sur des marchés aux esclaves créés aux limites nord de la région.

d'échapper aux *Sofa*, étaient beaucoup plus raziés dans les villages du Djimini pour se retrouver sur ces marchés qui alimentaient aussi les ménages de cette partie Baoulé (F. J. Clozel et R. Villamur, 1902, p. 35). Ces femmes captives prenaient une part active au travail de l'or auprès de leurs maîtres ou maîtresses. En effet, les conditions techniques de l'exploitation de l'or variaient selon qu'il s'agissait d'orpaillage alluvionnaire, éluvionnaire ou filonien. Moins complexe, l'orpaillage alluvionnaire mettait à contribution la force de travail et l'ingéniosité de la gent féminine qui procédait au lavage à la bâtee des alluvions dans le lit des cours d'eau (J.P. Chauveau, 1978, p. 19).

Par contre, les mines d'or dont l'exploitation exigeait la réalisation de fosses profondes, nécessitait généralement le concours des deux sexes. Les tâches à risque comme le creusement des puits ainsi que l'extraction proprement dite du minerai étaient normalement réservées aux hommes. Une fois les bribes de terre abritant le minerai étaient remontées à la surface au moyen de paniers en sparterie attachés à une liane souple et solide, ce matériel aurifère était transporté par les femmes pour être broyé au pilon et lavé à la bâtee par ces dernières (J.P. Chauveau, 1978, p. 19). La plupart de ces femmes qui travaillaient pour ces chefs de famille nobles étaient des esclaves. Les femmes esclaves travaillaient durant plusieurs heures. Les activités commençaient le matin aux environs de 8 heures du matin et ne prenaient fin qu'au coucher du soleil (S. A. Gbodjé, 2010, p.60). Le transport et le lavage du minerai sont, certes, reconnues comme des activités pouvant être exécutées aussi bien par des hommes que des femmes, mais force est de reconnaître que le temps de travail trop long indépendamment de la volonté des esclaves et le caractère salissant de ces tâches, dévoile la face contraignante du travail aurifère auquel étaient soumises les femmes esclaves. En plus, en cas d'insuffisance du nombre d'hommes sur les sites, les femmes esclaves pouvaient

être invitées à faire remonter à la surface le minerai creusé dans les profondeurs du sol²¹. Ainsi, la femme esclave, du fait de l'insuffisance de la main-d'œuvre disponible, exécutait des activités non dévolues à son appartenance sexuelle.

3. Du déni de la dignité de la femme-esclave dans des familles de nobles

Dans le Baoulé précolonial, le traitement de la femme esclave variait d'un maître à un autre. Travaillant aux côtés ou pour le compte de sa maîtresse, la femme esclave exerçait des activités liées à son sexe. Toutefois, des activités dont l'exercice entravait sa dignité de femme lui étaient volontairement attribuées par certains propriétaires.

3.1. L'accomplissement des tâches humiliantes et des sanctions corporelles à tout-va

Dans le Baoulé précolonial, l'exercice de certaines tâches était jugé humiliant selon que cette activité est classée dans le rang des travaux du sexe opposé ou d'activité d'enfant. Les activités jugées humiliantes pour la femme se comptaient peu dans les travaux champêtres. La femme qui exerçait librement des travaux de champs attribués à la gent masculine était généralement perçue comme une brave femme ou une « femme d'honneur »²².

Par contre, la femme esclave à qui l'on confiait des activités d'homme contre son gré était vue comme une personne exploitée humiliée. Si en présence d'hommes valides, le maître ou la maîtresse faisait faire des activités d'homme à son esclave, son acte était perçu comme un abus ou un déni de sa féminité s'il ne le faisait pas dans le cadre d'une sanction imposée à l'esclave. En réalité, la célébration du courage de la femme esclave qui

²¹ Alla Brou (Nanankan). Entretien réalisé en Mars 2023 à Dialè.

²² Gouady Yoboué, entretien réalisé en Août 2014 à Blè S/P de Bouaflé.

exercit des activités d'homme tenait compte des circonstances et des conditions dans lesquelles elle réalisait ces travaux.

Dans le pays baoulé précolonial, en dehors des familles royales et celles de quelques chefs de village du Baoulé nord (S. A. Gbodjé, 2010, p. 60), la proportion d'esclaves achetés puis introduits dans les ménages était faible. Dans le Sud, on dénombrait en moyenne 2 à 4 esclaves achetés par ceux qui en avaient les moyens. Seule la force reproductrice des esclaves permettait aux maîtres d'accroître leur main-d'œuvre servile²³. Ainsi, une esclave pouvait accomplir des tâches d'homme moins honorifiques dans un contexte de défaut numérique masculin. Par contre, il arrivait que certains maîtres dans une posture de mépris et de condescendance, ne faisaient aucune distinction entre une esclave et un esclave. Ils pouvaient demander à une esclave de porter le canari de vin de palme, le *bangu*, pour l'acheminer dans un endroit public, où hommes et femmes étaient réunis, en présence des gamins habilités à le faire²⁴. La tâche qui lui était attribuée n'était certes pas difficile à accomplir, mais bafouait sa féminité et l'infantilisait car l'exploitation du vin de palme et les autres activités qui l'entourent étaient l'affaire des hommes²⁵.

En dehors des activités infantilisantes, se trouvaient les sévices corporels. En effet, une femme esclave pouvait être fouettée devant les enfants du maître, pour des faits aussi banals qu'importants. Dans la première moitié du XXe siècle, avant la mise en place totale de l'administration coloniale dans l'Ayaou (1911-1920), une esclave de cour accusée à tort par les enfants de son maître d'avoir raté la préparation du repas du soir, fut copieusement battue par son maître sous le regard moqueur de ceux-ci :

(...) Un jour où nous voulions voir l'esclave cuisinière pleurer, nous disions à papa que le plat confectionné par

²³ Kouakou Djè dit Agn Koffi, Entretien réalisé en 2015 et 2021 à Sokpa s/p Sakassou.

²⁴ Assiè Brou Eugène, Entretien réalisé en août 2015 à Aka N'Guessankro s/p Bouaflé.

²⁵ Kouakou Djè dit Agn Koffi, Entretien réalisé en 2015 et 2021 à Sokpa s/p Sakassou.

celle-ci n'était pas bon. Notre père s'irrita subitement et il l'appela : "éh toi, viens ici. Comment as-tu fait la cuisine pour que mes enfants refusent de manger ce soir ?" Il lui infligea plusieurs coups de fouets et nous rions pendant qu'elle pleurait. Elle disait à papa (...) qu'il avait des enfants trop capricieux et qu'elle avait fait un bon plat (Y. S. Kra, 2016, p. 156).

Une telle attitude du maître porte atteint à la sacralité de l'espace culinaire féminin en pays baoulé. En effet, on ne bat pas une femme pour avoir raté la préparation d'un repas. Un tel comportement est interprété comme un abus ou une violation des droits d'expression de la femme. La cuisine de la femme est « sacrée ». Elle ne la partage pas avec l'homme qui devrait se contenter des fruits de son ingéniosité ou ses ratés culinaires, quel que soit le statut de la femme. On peut lui faire des remarques sans l'humilier²⁶. L'usage de la femme esclave comme un instrument de reproduction à cette époque apparaît aussi comme une preuve de la violation de sa féminité.

3.2. L'usage de la femme esclave comme la force de reproduction de main-d'œuvre familiale

Le statut de la femme esclave au baoulé précolonial était particulier. Elle était à la fois une reproductrice et une productrice. Elle était surtout prisée pour sa valeur reproductrice. C'est justement ce qui justifiait son coût élevé dans les localités éloignées des zones de production de cette marchandise humaine par Samori et ses hommes, dans le Nord du pays. Par exemple à Tiassalé, les Alladian devaient fournir cinq paniers de sel aux Elomoin pour acquérir une esclave, alors qu'un esclave nécessitait seulement trois paniers ou quatre tout au plus (H. Memel Foté, 1988, p. 344). A Ahua, village situé à quelques kilomètres de Tiassalé, une fille esclave coutait en

²⁶ Yoman N'dri Aya Fitéfoua, entretien réalisé en juin 2015 et en Novembre 2023 à Aka N'Guessankro s/p de Bouaflé.

moyenne 240 francs français, tandis que celui du jeune garçon oscillait entre 150 et 200 francs (F. Viti, 1999, p.63). En effet, en plus d'être une aide pour son maître, la femme esclave était dans le Baoulé précolonial, un « ventre » producteur de main-d'œuvre agricole et domestique pour celui-ci. On lui imposait un partenaire qui était généralement un esclave. Elle était spoliée de ce moment où la femme courtisée se sent aimée et désirée, l'un des moments idéals pour d'exprimer sa féminité²⁷.

Par ailleurs, les descendants de cette union appartiennent d'office au maître de la femme esclave. Cette amputation de la puissance paternelle est plus ressentie lorsque le père biologique de ces enfants appartient à un autre maître. Adolescent (e)s, ces derniers offraient gracieusement leurs services et prestations champêtres au maître de leur mère, bien que dans cette société la tradition de la patrilocalité était de mise. Autrement dit, les enfants de ce couple quittaient régulièrement ou définitivement la cour paternelle pour celle du maître de leur mère. Cette fonction de la femme esclave qui était de produire une main-d'œuvre dont ni elle, ni son conjoint n'avait le contrôle, dégradait en réalité sa dignité et sa féminité.

Par contre, lorsque la femme esclave était mariée à un esclave de la cour ou à un membre de la famille, un neveu ou le maître lui-même après affranchissement, la situation semblait confortable. Mais n'empêche que les préjugés et injustices liés à son statut ancien demeuraient vivaces. Clozel et Villamur (1902, p.149) révèlent ces injustices liées à la vie maritale de celle-ci en ces termes :

La femme qui a été épousée la première a la direction de la maison du mari et également des autres épouses à qui elle a le droit de donner des ordres. Lorsque, parmi ces femmes, s'en trouve une non libre, elle est traitée par les autres avec moins d'égards que celles de condition libre, bien que le mari ait pour elle les mêmes sentiments que pour les autres

²⁷ Kouassi Djè Léon, entretien réalisé en Août 2015 et Octobre 2021 à Sokpa s/p Sakassou.

épouses ; mais, alors que la première épouse et quelquefois une autre, favorite, jouissent de la confiance entière du mari, savent où est sa fortune, ont ses clefs, jamais la femme non libre ne jouira de ces prérogatives. Si elle cesse de plaire à son époux, ou a commis une faute grave, l'adultère par exemple, son mari peut la donner en mariage à un autre individu moyennant une dot qui est pour lui.

Ces lignes montrent clairement que la femme esclave ne jouissait pas pleinement de ses droits même quand elle partageait le lit conjugal avec un homme libre de la cour de son maître. Elle était victime d'exclusion, car privée de certains privilèges de la vie d'épouse. Sa présence dans la cour du maître en tant qu'épouse était résumée à ses capacités productrices et reproductrices.

Conclusion

A la question de savoir si la règle de la division sexuelle du travail s'appliquait à la femme esclave dans le Baoulé à l'époque précoloniale, deux résultats majeurs ressortent après l'analyse des données orales et écrites collectées. Au regard des activités menées par les femmes libres auprès desquelles les femmes esclaves travaillaient en tant qu'une aide, ces dernières exerçaient des activités réservées à la gent féminine mais dans des conditions difficiles en cas d'insuffisance de bras valides dans les cours de nobles. Des femmes esclaves se voyaient attribuer des tâches normalement réservées à la gent masculine, d'où la violation des règles de la répartition sexuelle du travail dans cette société.

Par ailleurs, l'on observait des abus de la part de certains maîtres qui attribuaient des activités humiliantes et dévalorisantes à leurs esclaves. A cela s'ajoute l'usage de ces dernières comme des instruments de reproduction en vue de renforcer la main-d'œuvre servile. Des jeunes filles esclaves étaient donc mariées

à des esclaves dont la progéniture appartenait de droit au maître de la femme esclave. Cette attitude des maîtres montre que la dignité de la femme esclave du Baoulé précolonial était non seulement bafouée, mais cette asservie ne jouissait pas pleinement de ses droits de féminité dans l'accomplissement des travaux qui lui étaient dévolus. C'est justement ce regard méprisant de l'esclave, sans dignité, qui a amené le colonisateur français à s'engager dans une campagne de libération d'esclaves après l'abolition officielle de cette institution en 1905.

Sources et références bibliographiques

Sources orales et sources imprimées

Sources orales

Numéro d'ordre	Nom et Prénoms	Profession et statut	Age	Date et lieu d'entretien
01	AHOYA Boni	Chef central des Baoulé du Haut-Sassandra	87	Novembre 2023 à Daloa
02	ALLA Brou (Nanan kan)	Agricultrice	65 ans	Mars 2023 à Dialè
03	ASSIE Brou Eugène	Planteur, charlatan et danseur de masque	76 ans	Août 2015, à Aka N'Guessankro s/p Bouaflé
04	Dame GBAKLO Yoboué	Ménagère, descendante de nobles	72 ans	Entretien réalisé à Pakouabo en 2015
05	GOUADY Yobouè	Planteur et chef de lignage	80 ans	Août 2014, à Blè s/p de Bouaflé
06	KOUAKOU Ahou	Ménagère	89 ans	Août 2014, à Lobo
07	KOUAKOU Djè dit Agn Koffi	Cultivateur quasi invalide, chef de lignage	90 ans	Août 2015 et Octobre 2021 à Sakassou
08	Kouamé Kouassi Amédée	Agriculteur à Bouaflé	65 ans	Entretien réalisé en Novembre 2023
09	KOUASSI Djè Léon	Cultivateur, chef de lignage	92 ans	Août 2015 et Octobre 2021 à Sakassou
10	Momou N'DA Amino	Ménagère	72 ans	Entretien réalisé à Aka en Avril 2021
11	Nanan N'DA Kassi II	Chef de village de Nianmoué, descendant de nobles	93 ans	Entretien réalisé en septembre 2021 à Nianmoué
12	TA Bi Tra François	Agriculteur, et chef de campement	76 ans	Entretien réalisé en juillet 2016, à Pawéla

13	YOMAN N'dri Aya Fitéfoua	Ménagère, devenue invalide. Fille de l'ancien chef de canton ayaou, YOMAN N'Dri	Plus de 107 ans	Entretien réalisé en juin 2015 et novembre 2023 à Aka N'Guessankro s/p de Bouaflé
14	Zré Kouakou	Cultivateur, chef de lignage	71 ans	Entretien réalisé à Aka N'Guessankro en novembre 2023

Sources imprimées

Anonyme. (1904). Le Pays des Baoulés et sa pacification, d'après un rapport de l'état-major des troupes de l'Afrique Occidentale française. *Revue des troupes coloniales*, Paris : Henry Charles-Lavauzelle, 62 p.

CLOSEL J., VILLAMUR R. (1901). *Les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire*. Paris : Augustin Challamel, 539 p.

DELAFOSSÉ M. (1901). *Les Libériens et les Baoulé : nègres dit civilisés et nègres dit sauvages*. Paris : Librairies Africaines et Coloniales, 37 p.

SNELGRAVE W. (2008). *Journal d'un négrier au XVIIIe siècle : nouvelle relation de quelques endroits de Guinée et du commerce des esclaves qu'on y fait (1704-1734)*, Traduit de l'anglais par A. Fr. D. de Coulange, Introduction et notes de Pierre Gilbert S. J. Mayenne : Editions Gallimard, 254 p.

Références bibliographiques

CHAUGHY R. (1920). La femme esclave. *Les Editions de la Revue L'Idée Libre*, n°23, André Loroulot, p.1-8.

CHAUVEAU J.-P. (1972). Les cadres socio-historiques de la production dans la région de kokumbo (pays baoulé cote d'ivoire. *ORSTOM*, vol V, n°7, 125 p.

CHAUVEAU P.-P. (1976). Note sur les échanges dans le Baule précolonial. *Cahiers d'études africaines*, vol 16, n°63-64, p. 567-602

CHAUVEAU J.-P. (1978). Contribution à la géographie historique de l'or en pays boule (Côte-d'Ivoire). *Journal des africanistes*, t.1 48, fascicule 1. L'or dans les sociétés Akan. p.15-69. <https://doi.org/10.3406/jafr.1978.1804>

https://www.persee.fr/doc/jafr_0399-0346_1978_num_48_1_1804

GBODJE S. A. (2010). Le marché d'esclaves de kotia kofikro 1893-1898, 1893-1898. *Revue Ivoire d'Histoire*, n° 17, p. 48-70.

KLEIN M. (2021), *Esclavage et pouvoir colonial en Afrique occidentale française*. Paris : Edition Karthala et CIRESC. 564 p.

KOUAME E. (2014). *Yéfini ou l'histoire authentique du royaume baoulé d'hier à aujourd'hui*. Abidjan : L'Encre Bleue, Collection L'Afrique et L'Afrique, 176 p.

KOUASSI N'G. F. (2006). *Histoire et Fondement de l'identité d'un peuple : l'Ayaou dans le Baoulé, Essai d'Histoire et d'Anthropologie*, Abidjan, 130 p.

KRA Y.S. (2016). *L'esclavage dans la société ayaou de Côte d'Ivoire : des origines à nos jours*. Thèse de Doctorat Unique soutenue le 09 décembre 2016 sous la direction de Pr KOUAME Aka à l'université Félix Houphouët Boigny de Cocody, 420 p.

KRA Y.S. (2021). Les esclaves domestiques dans la guerre entre Français et Baoulé de 1893 à 1911. *Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques (HARIS)*, *Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)*, Cellule d'Etudes et de Recherches En Relations Internationales (CERRI), n° 004, Décembre 2021, p.37-51.

KRA Y. S. (2023). Les Baoulé-Elomoin dans le commerce des esclaves aux XVIIIe et XIXe siècles. Didier Marcel HOUENOUE, Arthur VIDO et Sylvestre EDJEKOTO (sous la direction de). *Mémoires et survivances*

de la Traite négrière transatlantique en Afrique, en Amérique, en Europe, dans les Antilles et Caraïbes et autres territoires des Océans atlantique et indien, t.1 Actes du colloque. Ouidah-Bénin, les 20 et 21 octobre 2022, Nouvelle Afrique Editions, Ouidah, p. 181-203.

MEMEL-FOTE H. (1988). *L'esclavage dans les sociétés lignagères d'Afrique noire : exemple de la Côte d'Ivoire précoloniale 1700-1920*. t. 1, Thèse pour le Doctorat d'Etat Es-Lettres et Sciences Humaines, présentée et soutenue le 30 juin 1988 à Paris, sous la direction de Monsieur Marc AUGÉ, 992 p.

POLLET E., WINTER G. (1968). L'organisation sociale du travail agricole des Soninke (Dyahunu, Mali). *Cahiers d'études africaines*, vol. 8, n°32, 1968. p. 509-534.

VALERIE R. (1977). La position sociale de la femme dans la société traditionnelle des Moluques centrales. *Archipel*, volume 13, p. 53-78. : <https://doi.org/10.3406/arch.1977.1327>
https://www.persee.fr/doc/arch_0044-8613_1977_num_13_1_1327 Fichier pdf généré le 21/04/2018

VIDO A., VIDO M. 2015, *Histoire des femmes du Sud-Bénin du XVIIe au XIXe siècle*. Saint-Denis : Edilivre, 201 p.

VITI F. (1999). L'esclavage au Baoulé précolonial. *L'Homme*, t. 39, n°152. Esclaves et « sauvages ». p. 53-88.